



Numéro 25

20 avril 2024

Jour de la Terre 2024

Humanisons l'environnement naturel et social!

– Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) –

- **Les revendications du Jour de la Terre visent à mettre fin à la mainmise des intérêts privés sur l'environnement naturel et social**
– Parti marxiste-léniniste du Québec –
- **Le Jour de la Terre 2024, exigeons l'arrêt de la production de guerre et de la machine de guerre du Pentagone!**

Les stratagèmes des gouvernements pour payer les riches mettent à mal la Terre Mère

- **Deux poids, deux mesures du gouvernement Legault en matière d'environnement**
– Fernand Deschamps –
- **Les travaux d'excavation du site de l'usine de batteries de Northvolt vont de l'avant malgré l'opposition grandissante**
- **Un gouvernement qui travaille à la dépossession du bien commun**
 - **Le mépris du gouvernement Legault envers les scientifiques employés par l'État**

Information de l'Organisation météorologique mondiale

- **Changements climatiques records en 2023**
- **Les changements climatiques minent la presque totalité des objectifs de développement durable**

Jour de la Terre 2024

Humanisons l'environnement naturel et social!

– Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) –

CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS

À l'occasion du Jour de la Terre, les peuples du monde se rassemblent pour exiger que l'attention nécessaire soit portée à notre Terre Mère et pour dénoncer le fait que leurs préoccupations ne sont

pas prises en compte. Plus se multiplient les catastrophes environnementales, plus les cercles officiels des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Canada, des pays européens et autres, qui représentent l'élite mondiale, se livrent à la désinformation. Ils tentent de donner l'impression qu'ils prennent des mesures pour maîtriser la crise climatique, alors qu'en réalité ils multiplient les stratagèmes pour payer les riches et d'autres pratiques intéressées, tout en prônant le grand idéal de l'« écologisation de l'économie ».

À l'occasion du Jour de la Terre 2024, le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) salue les jeunes et les travailleurs de ce pays et les peuples du monde entier qui s'organisent pour restreindre les monopoles et les oligopoles, ainsi que les gouvernements à leur service, et les priver de leur capacité de polluer, de détruire, de mener des guerres, d'exploiter, de criminaliser et de priver le peuple de son droit d'avoir son mot à dire sur toutes les questions qui affectent sa vie. Ils foulent aux pieds les droits souverains de tous les pays et cherchent à priver les peuples autochtones de leurs droits ancestraux et issus de traités.

Le PCC(M-L) reconnaît la gravité de la situation à laquelle l'humanité est confrontée en raison de la crise climatique. Les Canadiens, les Québécois et les peuples autochtones sont pris en otage par les politiques gouvernementales intéressées qui causent de graves dommages à l'environnement naturel et social. Prendre soin de la Terre Mère est une priorité; s'opposer aux stratagèmes des gouvernements pour payer les riches est une nécessité.

C'est la lutte pour l'émancipation des travailleuses et des travailleurs de tous horizons qui est source de vie. L'environnement naturel et social ne peut être humanisé sans s'opposer à la mainmise des oligopoles sur les décisions gouvernementales et à leur pouvoir qui cause tant de dégâts dans le monde.



Montréal, Jour de la Terre 2023

Le PCC(M-L) dénonce l'élite dirigeante qui fait la promotion de divers projets intéressés au nom de l'« écologisation de l'économie ». Il est vrai que les innovations techniques et scientifiques exigent

de nouvelles infrastructures et de nouveaux processus de production. Cependant, les projets financés par le gouvernement ne sont pas soumis à la discussion. Au contraire, la nouvelle norme est de forcer leur approbation avant même qu'on sache de quoi il s'agit. Les pouvoirs de police sont utilisés pour les imposer au nom de la sécurité nationale, de la prospérité et de la réalisation d'objectifs cruciaux de réduction de la pollution, mais la dégradation de la terre et de l'eau et la montée du niveau des mers se poursuivent, tout comme les dommages causés à la flore, à la faune et à l'humanité.



Les gouvernements continuent de défendre sans relâche les entreprises dont la recherche du profit privé met en danger les travailleurs et le public et dépossède les peuples autochtones tout en causant de graves dommages à la Terre Mère. Malgré de nobles proclamations, ils continuent d'exproprier les peuples autochtones et d'accaparer leurs terres et tentent de réduire au silence les milliers de Canadiens et de Québécois qui s'opposent à

des projets spécifiques tels que la construction du pipeline Trans Mountain et du gazoduc Coastal GasLink (CGL), la déforestation, la déréglementation des chemins de fer et toutes les façons dont l'environnement naturel est mis à mal.

La création de formes d'énergie alternatives qui n'impliquent pas les combustibles fossiles est nécessaire, mais ces alternatives peuvent elles-mêmes être très polluantes. Ces éléments peuvent être maîtrisés, mais le soutien à l'approche consistant à faire rapidement de l'argent grâce à la dernière invention ou à obtenir des subventions gouvernementales se chiffrant en milliards de dollars est opportuniste et préjudiciable. Les nouvelles technologies sont là pour rester. La façon dont elles sont utilisées et dans quel but est une question qui doit être placée sous le contrôle de la classe ouvrière et du peuple, et non au profit d'intérêts privés étroits qui ont pris le contrôle du processus décisionnel gouvernemental.

Déjà, les incendies de forêt et les catastrophes résultant de la privatisation des responsabilités gouvernementales menacent la vie d'un grand nombre de personnes cette année. Les gens doivent travailler collectivement pour concrétiser leurs efforts pour freiner les élites et leur demander des comptes afin de surmonter les désastres résultant de la crise climatique et des pratiques destructrices de l'élite dirigeante. Cela comprend l'hydrofracturation, la coupe à blanc, les méthodes minières nuisibles, la contamination des rivières, des lacs et des océans, la privatisation de l'eau, les décrets d'évaluation environnementale frauduleux qui déresponsabilisent les autorités municipales et les maintiennent dans une situation de sous-financement, la privatisation des routes et des autoroutes, le refus de mettre en oeuvre des pratiques éprouvées et vraies qui protègent les communautés et les habitations contre les incendies de forêt dévastateurs, l'octroi de permis de construire à des promoteurs immobiliers dans des endroits dangereux, le refus de pénaliser les pollueurs dont les pratiques nuisent gravement à la qualité de l'air et de l'eau, la dépossession des détenteurs légitimes et des gardiens de la terre, les guerres d'agression et d'occupation, les coupures dans la fonction publique et bien d'autres éléments liés à la destruction de la société civile. Tout cela doit cesser !

Tout cela souligne l'urgence d'exiger le renouveau du processus politique pour investir le peuple du pouvoir de décider. La préoccupation face à la dégradation de l'environnement et la destruction de la Terre Mère doit être consciemment étendue à un mouvement politique pour donner aux travailleurs les moyens de leur affirmation, pour les placer au premier plan de toutes les décisions économiques, politiques, sociales et culturelles. Les peuples doivent devenir les décideurs pour pouvoir diriger l'économie de manière à protéger l'environnement et à affirmer le droit d'être des peuples du monde entier. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra faire un pas décisif vers l'humanisation de l'environnement naturel et social.

À l'occasion du Jour de la Terre 2024, joignons nos efforts pour humaniser l'environnement naturel et social !



Les revendications du Jour de la Terre visent à mettre fin à la mainmise des intérêts privés sur l'environnement naturel et social

– Parti marxiste-léniniste du Québec –



Québec, Jour de la Terre 2023

À l'occasion du Jour de la Terre 2024, le Parti marxiste-léniniste du Québec (PMLQ) salue les jeunes et les travailleurs du Québec et du Canada et ainsi que les peuples autochtones qui, avec les

peuples du monde entier, luttent pour restreindre les monopoles et les oligopoles, ainsi que les gouvernements à leur service, et les priver de leur capacité à polluer, détruire, mener des guerres, exploiter, criminaliser et priver les peuples de leur droit d'avoir leur mot à dire sur toutes les questions qui affectent leur vie.

Les mots d'ordre des différentes actions sont sans équivoque. *La planète n'est pas à vendre, et les territoires non cédés non plus !* est le thème de la marche qui aura lieu à Montréal. Les organisateurs déclarent : « La 'transition énergétique' du gouvernement de la Coalition avenir Québec, c'est privatiser l'électricité, construire des méga-usines de batteries et se lancer tête première dans l'hydrogène. C'est vendre l'eau, l'électricité et les terres à petit prix en ouvrant grand la porte aux multinationales qui exploitent déjà le sud, toujours contre la volonté des populations locales. Nous ne permettrons pas. »

À Sherbrooke, les organisateurs de la marche soulignent : « La course effrénée aux profits nous mène droit vers le précipice. Nous ne pouvons pas laisser notre avenir entre les mains des élites. Ensemble, nous pouvons créer une société plus juste et plus respectueuse de l'environnement. Une société sans exploitation qui pourra agir dès maintenant pour régler les crises qui frappent l'humanité. Pour le bien des humains et des écosystèmes, luttons aujourd'hui pour cette société ! ». L'action de Québec va dans le même sens : « Urgence climatique ! Urgence sociale ! ».

Prendre soin de la Terre Mère est une priorité; s'opposer aux stratagèmes gouvernementaux pour payer les riches est une nécessité. L'expérience collective nous a appris que peu importe le gouvernement au pouvoir et ce qu'il dit prendre comme engagements pour protéger l'environnement, tant que ceux-ci sont soumis aux intérêts privés, l'exploitation des ressources naturelles sert les riches et non pas l'intérêt commun du peuple. L'exemple le plus récent au Québec est l'impunité avec laquelle le gouvernement Legault offre sur un plateau d'argent 171 hectares (1,71 kilomètres carrés), dont 52 hectares de milieux humides et possiblement 70 hectares de terres agricoles, à la compagnie multinationale suédoise Northvolt afin qu'elle y installe sa méga-usine de batteries, et ce, malgré la très vaste opposition de citoyens, scientifiques, environnementalistes, organisations de défense de l'environnement et tant d'autres à ce projet.



Baie Comeau, Jour de la Terre 2023

Le gouvernement Legault a beau dire que les Québécoises et les Québécois ne comprennent pas l'importance d'un tel projet, la réalité est toute autre. En fait, c'est parce qu'ils saisissent que cette braderie de leurs ressources naturelles est subventionnée et qu'elle servira la machine de guerre des États-Unis – qui a soif de batterie lithium-ion que fabriquera Northvolt. L'industrie militaire et la guerre sont une des causes principales de la destruction de l'environnement et du réchauffement climatique.

Les gouvernements utilisent la crise climatique à laquelle ils ont eux-mêmes participer à créer pour mettre en place des mesures pour soi-disant « faire face aux urgences climatiques » et qui sont en définitive des stratagèmes pour payer les riches. Un gouvernement au service d'intérêts privés étroits ne peut protéger l'environnement naturel et les êtres humains.

En ce Jour de la Terre 2024, il faut rendre imputables ceux qui utilisent leur pouvoir pour détruire l'environnement naturel et social et trouver de nouveaux arrangements politiques où l'avenir de la Terre Mère reposera entre les mains de celles et ceux qui se mettent au service de sa protection et des êtres humains qui y habitent et y travaillent. Ces nouveaux arrangements exigent le renouveau du processus politique pour que le peuple soit investi du pouvoir de décider de toutes les questions économiques, politiques et sociales et de contrôler la direction de l'économie pour qu'elle serve le bien-être de la société et humanise l'environnement naturel et social.



Le Jour de la Terre 2024, exigeons l'arrêt de la production de guerre et de la machine de guerre du Pentagone !

Un acte important et nécessaire en ce Jour de la Terre 2024 est de dénoncer le Pentagone comme le plus grand pollueur du monde. Les guerres d'agression et d'occupation menées par les États-Unis et l'OTAN et toute l'industrie de guerre des États-Unis contribuent énormément à la destruction de la Terre Mère. Le Jour de la Terre ne peut être fidèle à lui-même que s'il dénonce le gaspillage et le parasitisme de l'industrie de la guerre. Le Canada paie des milliards pour l'armement et la guerre par procuration des États-Unis en Ukraine, pour le génocide israélien à Gaza et pour la dépossession du peuple palestinien, mais il dit n'avoir pas d'argent pour la santé, l'éducation et les services publics, pour payer les fonctionnaires, pour assurer un logement à tout le monde ou même des refuges adéquats pour les femmes victimes de violence, au niveau requis par la société. Il garantit les profits des producteurs d'armements et de ceux qui causent des dommages à la Terre Mère, mais pas le droit des peuples de vivre dans un environnement naturel et social sûr.



Le démantèlement des alliances militaires agressives que sont l'OTAN et le NORAD est nécessaire pour mettre fin à la situation internationale où les pays doivent consacrer leurs ressources aux préparatifs de guerre, à l'armement qui n'est pas pour la défense mais pour l'agression. En démantelant l'OTAN et le NORAD et en s'opposant à l'usage de la force et aux menaces de la force dans les affaires internationales, les Canadiens et les Québécois peuvent mettre les ressources à la disposition de l'épanouissement de l'humanité, au lieu de la destruction des peuples et des sociétés qui détruit également l'environnement naturel.

Le discours sur l'« écologisation » de l'armée par l'électrification ou les drones électriques sans pilote sur terre, en mer et dans les airs, afin que les États-Unis puissent dominer le monde, avec soi-disant moins d'émission de carbone, doit être rejeté comme une fraude totale et un grave danger

pour la paix. Une fois de plus, des armes à l'uranium sont utilisées contre la population et toute l'infrastructure de la bande de Gaza est détruite en toute impunité. Il faut s'opposer au soutien que le Canada procure à Israël et aux guerres d'agression et de changement de régime des États-Unis et il faut dénoncer l'hypocrisie et la fraude des missions de l'OTAN et de l'ONU menées au nom de l'aide humanitaire, de la paix, de la liberté et de la démocratie, invoquant des prétextes discrédités pour justifier la guerre comme la « responsabilité de protéger », l'« ordre fondé sur des règles » et les « droits de la personne ».

Tous les gouvernements de l'élite dirigeante, quelle que soit le parti, ont montré dans la pratique qu'ils s'identifiaient pleinement à la défense des intérêts privés étroits des riches et aux exigences du gouvernement de guerre des États-Unis et de sa doublure au Canada. Il est tout à fait absurde de prétendre se soucier de l'environnement et en même temps servir ces intérêts privés.

Non au soutien du Canada à l'agression et à la guerre !



**Les stratagèmes des gouvernements pour payer les riches
mettent à mal la Terre Mère**

Deux poids, deux mesures du gouvernement Legault en matière d'environnement

– Fernand Deschamps –

En mars 2023, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs avait refusé au promoteur immobilier et ancien propriétaire du terrain sur lequel sera construit l'usine de batteries de Northvolt d'y construire un projet résidentiel de 4 000 logements sur la base que des milieux humides seraient détruits. Dans sa décision de refus, le ministère indiquait que la diversité d'étangs et de marais « fournit une variété d'habitats pour les espèces vivantes, ce qui permet le maintien de la biodiversité dans un contexte où les milieux naturels sont rares et où les pratiques agricoles et le développement urbain homogénéisent le paysage ».

En effet, selon les documents déposés par Northvolt au ministère, dont *Le Devoir* a pu obtenir copie, le site ne compte pas moins de 74 milieux humides dont 8 étangs, 19 marais, 28 marécages arborescents et 19 marécages arbustifs. Le rapport intitulé *Inventaires floristiques et caractérisations des milieux humides et hydriques*, qui accompagne ces documents, est le fruit d'un travail effectué par la firme privée CIMA embauchée par Northvolt. Il est mentionné dans ce rapport de 523 pages que 62 des 74 milieux humides ont une importance « moyenne » ou « élevée » pour la « conservation de la diversité biologique » et le rapport fait état d'une capacité de « séquestration du carbone » moyenne ou élevée pour 55 des 74 milieux humides documentés. La majorité de ces 55 milieux humides seront détruits pour la construction de l'usine.

La séquestration du carbone dans des milieux naturels est considérée comme un outil important de lutte contre les changements climatiques causés par l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Qu'ils soient des marais, des marécages, des étangs ou des tourbières, les milieux humides sont comme des reins pour la nature. Ils filtrent et font office de tampon pour prévenir autant les inondations que les sécheresses, et pour réguler les débits d'eau.

Fait intéressant à noter, c'est le même ministre, Benoit Charette, qui avait déclaré en décembre 2022, lors de la tenue à Montréal de la COP15 sur la biodiversité, que le gouvernement de François Legault a exclu l'idée de s'engager à conserver plus de milieux naturels dans le sud du Québec. À l'heure actuelle, le gouvernement du Québec se targue d'être parvenue à protéger 17 % des terres et de l'eau douce de son territoire, un but qui a été atteint en grande partie grâce à la protection

d'immenses pans peu habités du nord du Québec. Or, depuis des années, les experts et les environnementalistes insistent sur l'importance de protéger tout autant le sud du Québec, où se concentrent la majorité de activités humaines sur le territoire. C'est le cas dans la région de la Montérégie où sera construite l'usine de Northvolt. Il ne reste que 5 % des terres de la région qui sont des milieux humides ou forestiers.

En 2023, le gouvernement Legault a modifié la réglementation qui exigeait auparavant que tout projet qui nécessite une production chimique industrielle supérieure à 50 000 tonnes par année soit soumis à une évaluation environnementale sous forme de consultations publiques appelées Bureau d'audiences publiques (BAPE). Le seuil est passé à 60 000 tonnes et la conséquence est que le ministère a pu accélérer l'émission des permis pour que débute la coupe de 8 730 arbres et le remblayage d'une superficie de 138 162 mètres carrés de milieux humides, qui sera « affectée de manière permanente ».

Comme le rapportait Radio-Canada en novembre dernier, l'émission de telles autorisations par le ministère de l'Environnement pour éliminer des milieux humides est généralement beaucoup plus longue. « Nous avons analysé les délais de 116 autorisations accordées par la direction régionale de la Montérégie du ministère de l'Environnement depuis 2018. En moyenne, les promoteurs attendent 15 mois avant d'être autorisés à porter atteinte à un milieu humide. Par exemple, le parc industriel Alta, à Côteau-du-Lac, a patienté 22 mois et l'agrandissement d'un centre logistique à Varennes, 13 mois. Même des constructions d'écoles ont nécessité des délais de 3 à 7 mois pour obtenir leur feu vert du ministère. Et pour détruire des milieux humides dans le cadre du projet de maison des aînés de Carignan : 8 mois d'attente. »

Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ont reçu comme directive d'accélérer les autorisations environnementales pour que débute la construction de projets similaires d'usines des composantes de batteries de GM et Ford dans le parc industriel de Bécancour.

(Avec des informations du Gouvernement du Québec, Radio-Canada, Le Devoir)



Les travaux d'excavation du site de l'usine de batteries de Northvolt vont de l'avant malgré l'opposition grandissante

Le vendredi 26 janvier, le juge David Collier de la Cour supérieure du Québec a refusé d'accorder une injonction interlocutoire provisoire pour faire cesser les travaux d'abattage des arbres et de remplissage des milieux humides pour une période de 10 jours, sur le site de la future usine de batteries de Northvolt située à cheval sur les municipalités de Saint-Basile-Le-Grand et McMasterville, au Québec. L'injonction interlocutoire provisoire demandée par le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et trois citoyennes de McMasterville visait à forcer le gouvernement du Québec qui est un partenaire dans la construction de l'usine à fournir toutes les informations de l'évaluation environnementale effectuée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qui a conduit à accorder la permission à Northvolt de commencer les travaux sur le site de la future usine.

La soi-disant transparence et reddition de compte du ministère de l'Environnement

En 2017, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a réformé la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il promettait « zéro perte nette » pour les milieux humides. La réalité est tout autre.

Selon *La Presse*, « pas moins de 98 % des demandes de remblayage sont autorisées. La vérification est déficiente – dans 70 % des cas, on ne vérifie pas si un autre lieu de construction était disponible. Le suivi est aussi inadéquat. La majorité des chantiers ne sont pas visités par des inspecteurs et les délinquants ne perdent pas leur permis.

« La compensation ne fonctionne pas non plus. Les promoteurs peuvent créer ou protéger un milieu d'égale valeur ou verser une pénalité. Ils préfèrent payer. L'argent doit financer la restauration de milieux humides. Or, à peine 3 % de la cagnotte est utilisée.

« Le ministère de l'Environnement n'a pas non plus protégé les milieux 'd'intérêt' reconnus par ses fonctionnaires. Au contraire, il a augmenté le nombre des dérogations et réduit les pénalités financières dans certaines régions. [...] Le registre public en ligne des projets, qui avait été promis en 2017, n'a pas été implanté. Cette mesure de transparence était pourtant un compromis offert aux écologistes pour les rallier à cette réforme[1]. »

Cela explique les demandes incessantes des journalistes et des environnementalistes d'accès à l'information auprès du ministère de l'Environnement et les délais de plusieurs semaines avant qu'on leur réponde. Une fois les documents reçus, ces mêmes journalistes constatent souvent que les textes sont caviardés au point qu'on ne peut rien conclure sur leur contenu.

Alors pourquoi le juge Collier a-t-il refusé d'accorder une injonction interlocutoire provisoire qui aurait fait cesser pendant 10 jours les travaux de défrichage et de remblayage des milieux humides où, selon son propre aveu, « il y aura perte d'un milieu naturel à la fois rare et important pour l'environnement de la région » ?

Le préjudice sérieux et la balance des inconvénients

Parmi les raisons invoquées dans le jugement de 13 pages du juge David Collier pour refuser d'accorder une injonction, il mentionne que « comme pour l'autorisation ministérielle, le permis délivré par la municipalité [de Ste-Baile-Le-Grand] jouit d'une présomption de validité et est censé avoir été adopté dans l'intérêt public » et que le CQDE et les trois citoyennes de McMasterville « n'ont pas réussi à faire valoir des arguments sérieux permettant de douter, à première vue, de la validité de l'autorisation ministérielle et du permis municipal. [...] »

Malgré cela, le juge ne peut s'empêcher d'émettre deux commentaires qui donne raison au CQDE et aux citoyennes de McMasterville quant à la validité de leur demande même si « les demanderesse n'ont pas réussi le test de l'apparence de droit »[2].

Le juge poursuit en affirmant que la perte des arbres et des milieux humides sera compensée par Northvolt qui va payer la somme de 4,7 millions de dollars qui « servira à la restauration ou à la préservation d'autres milieux humides » et « à planter 24 000 arbres, en grande majorité sur son site ».

Le juge rappelle la menace et le chantage de Northvolt : « Pour sa part, Northvolt soutient qu'elle subira un énorme préjudice économique si son projet est retardé ou ultimement abandonné en raison des délais. »

Après avoir rappelé que « le gouvernement du Québec estime que le projet Northvolt est d'une grande importance pour l'économie de la province[...] » et que « c'est un projet 'vert' et structurant pour la province », le juge conclut que « s'il y a un intérêt public à la protection de l'environnement, il y a également un intérêt public à protéger la sécurité juridique des activités autorisées par l'administration publique » et que « vu l'ensemble des facteurs, la balance des inconvénients ne favorise pas la délivrance d'une injonction interlocutoire ».

En d'autres mots, le juge ne remet pas en question le fait que le gouvernement du Québec, par les

pouvoirs de police accordés au ministre de l'Environnement, peut à loisir changer la réglementation pour accommoder de grands intérêts privés, tout cela au nom de grands idéaux, tels que bâtir une économie verte.

De nouvelles poursuites judiciaires entreprises contre Northvolt

Le 5 avril, le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) appuyés par trois résidentes de McMasterville et Saint-Basile-le-Grand a annoncé une demande de révision judiciaire devant la Cour supérieure du Québec contre le ministère de l'Environnement du Québec et Northvolt pour justement « contester la modification réglementaire ayant écarté la tenue d'un BAPE [Bureau d'audiences publiques] pour le projet de giga-usine de Northvolt ». Ces changements réglementaires ont été apportés en juillet 2023 juste avant l'annonce du projet de Northvolt en septembre 2023.

Lors de l'annonce, l'avocate au CQDE a dit : « On ne peut laisser les gouvernements modifier les normes à la tête du client : un tel passe-droit constituerait un dangereux précédent. À la lumière des informations révélées au cours des dernières semaines, il nous apparaît d'autant plus important d'assurer le respect de l'état de droit et de nos processus démocratiques. »

Ce n'est pas la fin de la saga Northvolt puisque le Conseil mohawk de Kahnawake (MCK) a aussi annoncé le 23 janvier qu'une action en justice « a été déposée auprès de la Cour supérieure du Québec pour exiger des ordonnances obligeant les gouvernements provincial et fédéral à engager une consultation avec les Mohawks de Kahnawake concernant le projet d'usine de batteries Northvolt dans la région de la Montérégie ».

La déclaration publiée par le MCK poursuit en disant : « Le MCK demande une déclaration selon laquelle le Québec et le Canada ont manqué à leur obligation de consultation, tant en ce qui concerne leur décision de financer le projet que, dans le cas de l'usine de batteries Northvolt, en ce qui concerne la décision de la province de financer le projet et, dans le cas du Québec, en autorisant la destruction des milieux humides sans mener à bien la consultation. Le MCK conteste également la législation qui régit les travaux dans les zones humides, arguant que ces lois ne prennent pas en compte, et encore moins ne respectent, les droits des autochtones[3]. »

Ils rappellent par la même occasion les obligations constitutionnelles des gouvernements fédéral et du Québec de consulter au préalable les peuples autochtones sur toutes les questions relatives à la protection de l'environnement, comme c'est le cas pour l'agrandissement du port de Montréal vers la région de Contrecoeur.

Notes

1. Paul Journal, « Un boomerang contre Northvolt », *La Presse*, 27 janvier 2024

2. Demande en injonction interlocutoire provisoire, Jugement numéro 500-17-128496-240, juge David R. Collier, Cour supérieure du Québec, district de Montréal, 26 janvier 2024

« Il y a sans doute un préjudice sérieux causé à autrui lorsqu'un arbre est coupé ou un milieu humide est détruit ou endommagé sans droit. Par ailleurs, il est incontestable que, sans la délivrance d'une ordonnance d'Injonction interlocutoire dans la présente instance, il existera un état de fait qui rendra le jugement au fond inefficace. Ce critère penche en faveur des demandresses [CQDE et les 3 citoyennes de McMasterville] dans cette affaire. »

et

« La question de la balance des inconvénients est moins claire. Si l'injonction n'est pas délivrée, il y a lieu de croire que des milieux humides ayant une superficie de 13,8 ha (138 162 mètres carrés)

seront détruits ou dégradés sur le site de Northvolt. Il y aura perte d'un milieu naturel à la fois rare et important pour l'environnement de la région. »

3. « [Environmental Talking Points for the Northvolt development project](#) », Conseil mohawk de Kahnawake.

(Avec des informations de la Cour supérieure du Québec, le Centre québécois du droit de l'environnement, le conseil mohawk de Kahnawake, Le Devoir, La Presse, Actualités, Journal de Montréal)



Un gouvernement qui travaille à la dépossession du bien commun

Action boréale est une organisation qui existe depuis 24 ans et qui se consacre à la protection de la forêt boréale. Dans un communiqué publié le 27 mars par l'organisation et signé par plusieurs autres, le président de d'Action boréale Henri Jacob et le vice-président Richard Desjardins expriment leurs préoccupations face au contrôle du privé sur le bien commun avec la collaboration du gouvernement Legault et consorts. Voici le texte du communiqué.

Le premier ministre du Québec, député de L'Assomption, et le gouvernement de la CAQ permettent à leur superministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et autres, Pierre Fitzgibbon, de prioriser la privatisation de ressources publiques, en cédant des droits liés à la production électrique sur le territoire du Québec à des compagnies privées, alors que la CAQ n'a nullement reçu de la part de la population lors des dernières élections le mandat de céder ou privatiser partiellement ou totalement la production et la distribution de notre énergie électrique.

Le Québec peut-il oublier les effets bénéfiques pour la société québécoise tout entière du travail accompli par René Lévesque pour que la production et la distribution électriques soient nationalisées par Hydro-Québec ? Et cette électricité ne doit-elle pas rester propriété du peuple québécois ?

En agissant ainsi, le gouvernement Legault met en route notre dépossession d'un bien commun national au profit d'intérêts privés.

Nous considérons que le premier ministre du Québec agit de façon antidémocratique et contre l'intérêt des institutions publiques et du peuple québécois.



Privatisation

Le premier ministre du Québec, député de L'Assomption, et le gouvernement de la CAQ permettent au ministre de la Santé, Christian Dubé, de privatiser la première ligne du système public de santé et entérinent la construction d'hôpitaux privés qui viendront en compétition avec le système public pour les ressources tant financières, matérielles qu'humaines.

Cette privatisation canalise lesdites ressources vers des intérêts privés au détriment de ce bien commun du peuple québécois qu'est le système public de santé. Est-ce que la CAQ a reçu le

mandat, lors des dernières élections, de procéder à un tel affaiblissement du système public de santé du Québec ?

En agissant ainsi, le gouvernement Legault engendre notre dépossession d'une partie de notre réseau public au profit d'intérêts privés.

Le premier ministre du Québec, député de L'Assomption, et le gouvernement de la CAQ permettent au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, Benoit Charette, d'accepter que les règlements permettant la tenue d'un BAPE soient changés au profit de compagnies privées, sans consulter la population. Cela crée une fois de plus un déficit démocratique important dans le contexte d'une crise climatique planétaire dont plus personne ne peut nier l'existence ni les effets dévastateurs.

Ce faisant, le gouvernement Legault favorise l'exploitation abusive de territoires riches en biodiversité malgré des avis l'avertissant du danger d'extinction d'espèces animales et végétales, dans le contexte d'une crise de la biodiversité que les scientifiques reconnaissent comme la « sixième grande extinction de la vie ».

De plus, ce gouvernement, en toute connaissance de cause, permet que les normes environnementales de la Santé publique ne soient pas respectées afin de favoriser des entreprises privées. Les conséquences sont évidentes : détérioration de la santé de la population locale, chez qui on constate des décès prématurés, tout comme on constate la dévitalisation des territoires concernés. En agissant ainsi, le gouvernement Legault confirme notre dépossession d'une partie de notre territoire, de notre patrimoine naturel et de notre droit à la santé et à la sécurité au profit d'intérêts privés.

Dépossession de nos droits

Le premier ministre du Québec, député L'Assomption, et le gouvernement de la CAQ permettent à la ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, qu'une masse critique de la population subisse des chocs économiques sous la forme d'augmentations spectaculaires des loyers, engendrant ainsi une crise sociale que l'on aurait crue chose du passé. Le gouvernement avalise, une fois de plus, une réglementation déficiente qui prive les citoyens de logements abordables ainsi que de droits qui les protégeraient d'augmentations et d'évictions abusives et de spéculateurs sans scrupules tant nationaux qu'internationaux.

En agissant ainsi, le gouvernement Legault confirme la dépossession des personnes et des familles les plus démunies d'un droit essentiel qu'est la capacité de se loger sans s'appauvrir encore plus, sans basculer dans l'indignité, sans risquer de se retrouver sans abri, et ce, au profit d'intérêts privés. Le premier ministre du Québec, député de L'Assomption, et le gouvernement de la CAQ organisent ainsi la dépossession de certains de nos droits (droit au logement, à la santé, à la sécurité) et de nos institutions publiques les plus névralgiques (énergie et santé), essentielles pour nous aider à faire face aux différentes problématiques liées aux changements climatiques. Leur « gouvernance » les amène à vendre les ressources du Québec, nous rappelant les heures les plus sombres de notre histoire.

- Face à ces trahisons liées aux niveaux les plus névralgiques de nos institutions publiques, face à l'intention d'affaiblir, voire déposséder, nos institutions publiques au profit d'intérêts privés;

- Face à l'incompétence du gouvernement à protéger sa population contre des abus économiques;

- Face au non-respect des consensus sociaux sur la protection d'une biodiversité qui a la capacité de mitiger les effets dévastateurs des changements climatiques, et à l'attaque de nos institutions publiques si nécessaires face aux différentes crises (sociales, économiques, climatiques et de la biodiversité) dans lesquelles nous sommes plongés;

- Et face au fait que François Legault accélère les processus de dépossesion du bien commun, tout en perpétuant un modèle économique qui est la cause de la majorité des crises actuelles;

Nous considérons que le premier ministre du Québec agit de façon antidémocratique et contre l'intérêt des institutions publiques et du peuple québécois.

Et, pour toutes ces raisons, comme signataires de cette lettre, nous demandons la démission immédiate de François Legault.

Autres signataires : Jacques Benoit, GMob (Groupe Mobilisation), Michel Jetté, GMob (Groupe Mobilisation), Louise Sabourin, GMob (Groupe Mobilisation), Julie Robillard, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), André Bélisle, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Josée Harnois, Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de la Montérégie, Patricia Posadas, Prospérité sans pétrole, Rimouski, Martin Poirier, Annie Landry et Stéphane Poirier.



Le mépris du gouvernement Legault envers les scientifiques employés par l'État

Le vendredi 5 avril, Ghislain Côté, un biologiste à l'emploi depuis six ans du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec a démissionné de son poste de coordonnateur de l'équipe d'analyse et d'expertise et de directeur régional par intérim pour la région du Bas-Saint-Laurent du ministère.

Ghislain Côté a écrit les 21 et 25 février deux lettres adressées au ministre de l'Environnement, Benoit Charette, qui sont restées sans réponse. Dans les lettres, il dit que la décision du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec l'autorisation de construire l'usine de Northvolt sur des terrains qui appartenaient jusqu'en juillet dernier à un groupe de promoteurs immobiliers, MC2, était « une commande politique ».

Comme preuve, il souligne que le ministre de l'Environnement Benoit Charette avait déclaré publiquement en novembre dernier que le projet de construction de la méga-usine irait de l'avant alors que les études d'analyses des impacts environnementaux du projet par les scientifiques du ministère n'étaient même pas complétées.

Dans une de ses lettres envoyées au ministre Charette, Ghislain Côté lui rappelle qu'en tant que ministre il a toute la latitude d'accepter ou pas un projet : « Je vous somme d'être transparent [...]. Si c'est une décision qui relève du ministre, assumez-la. La *Loi sur la qualité de l'environnement* vous en donne le droit, mais ne faites pas porter de fardeau aux équipes qui oeuvrent, normalement, en toute indépendance. » Ce à quoi il fait allusion est au rapport produit en mars 2023 par l'analyste principale et biologiste employée par le ministère qui a conclu que la proposition de projet immobilier de MC2 sur le même site où l'usine de Northvolt sera construite était non conforme alors que le rapport produit en janvier 2024, par la même fonctionnaire du ministère a jugé que le projet de Northvolt était conforme.

De grands intérêts privés supplantent les conclusions des analyses scientifiques

Dans le rapport de mars 2023 pour rejeter la demande du groupe immobilier MC2, la fonctionnaire a cité 23 références dont neuf articles scientifiques qui démontraient la valeur écologique du site et de l'impact néfaste sur l'environnement du projet immobilier, dont la destruction des milieux

humides. Dans le rapport de janvier 2024, la conclusion est que le projet de Northvolt est conforme, avec seulement 11 références conservées et dans lequel aucun des articles scientifiques n'y apparaît. (Voir le tableau ci-dessous).

Compagnie	MC 2	Northvolt
Type de projet	Développement résidentiel	Giga usine de batteries
Taille du projet analysé	52 hectares	171 hectares
Quantité de milieux humides à détruire	34	67
Superficie de milieux humides à détruire	65 000 mètres carrés	138 000 mètres carrés
Analyse de la perte permanente de milieux humides	Non conforme	Conforme
Analyse du risque de mortalité et de dérangement de la faune durant les travaux	Non conforme	Conforme
Délai entre la demande et la décision	2 ans, 9 mois et 27 jours	4 mois et 1 jour
Décision finale	Refus	Autorisation

Tableau comparatif des conclusions des rapports d'analyse du ministère de l'Environnement des projets MC 2 et Northvolt. Source Radio-Canada

Comme l'indique un article de Radio-Canada, « le terrain convoité pour les deux projets est un site industriel désaffecté, en partie contaminé, qui a été exploité par l'ancienne usine d'explosifs Canada Industries Limited (CIL) jusqu'en 1999. Plusieurs des milieux humides sont issus d'excavations, mais la faune et la flore y ont repris leurs droits depuis.

« L'origine des milieux humides n'a pas d'incidence sur leurs rôles et leur importance', écrit le ministère de l'Environnement dans ses analyses. Une phrase a toutefois disparu d'un paragraphe copié-collé entre le premier et le second rapport : 'Ils sont donc considérés comme des milieux naturels' [1].

De même, dans l'analyse du projet immobilier de MC2, il est mentionné ceci qui n'apparaît pas dans l'analyse du projet industriel de Northvolt :

« Le site constitue un *stepping stone* [tremplin] permettant de relier deux massifs forestiers d'importance, soit le mont Saint-Bruno et le mont Saint-Hilaire [...]. Ultimement, ceci est susceptible de compromettre la dispersion des individus et la connectivité (COVABAR 2015) et d'avoir un impact négatif sur la viabilité et la persistance des populations et, par le fait même, sur la biodiversité (Hanski 2011). »

Le rapport d'analyse du projet de MC2 mentionne des milieux humides qui se sont « renaturalisés ». Cela a été « presque occulté dans le second rapport », constate Stéphanie Pellerin, professeure associée au département de sciences biologiques de l'Université de Montréal, qui a comparé les deux documents.

« Ce qui m'a sauté aux yeux, c'est que tout l'aspect sur l'importance des milieux humides, notamment l'évaluation régionale qui était dans l'analyse de MC2, est complètement disparu de l'analyse de Northvolt. C'est vraiment frappant, » rajoute Stéphanie Pellerin.

Un rapport interne du Bureau de stratégie législative et réglementaire du ministère de l'Environnement, montre que le ministre Charette n'avait pas l'appui de ses fonctionnaires pour exempter Northvolt d'un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour sa production de batteries. Les employés du ministère recommandaient un examen complet, disant que « puisque les impacts de ce type d'usine sont peu documentés, le principe de précaution prévaut ».

Ce principe de précaution est important puisque les travaux d'excavation vont de l'avant sur le site de Northvolt et le ministère de l'Environnement n'a aucune idée des rejets dans l'atmosphère que produira le futur complexe industriel. Les fonctionnaires ne savent pas non plus ce qui sera rejeté dans la rivière Richelieu ni les quantités d'eau qui seront prélevées pour refroidir le procédé industriel. Le Richelieu est la source d'eau potable de plusieurs municipalités de la région.

Le principe de précaution avait aussi été soulevé en février 2023 lorsque le gouvernement Legault avait proposé de modifier la réglementation environnementale pour accommoder la nouvelle filière des batteries. À l'époque, sa proposition était que toute usine d'assemblage de batteries d'une capacité de 30 gigawattheures (GWh) ou plus, serait soumise à un examen du BAPE

Des consultations publiques ont été tenues au printemps 2023 et le ministère avait reçu deux commentaires sur cet aspect dont celui de l'Ordre des chimistes du Québec qui jugeait que c'était une bonne idée. Par contre, Northvolt a suggéré de faire passer le seuil à 40 Gwh. Les fonctionnaires ont recommandé de rejeter la modification proposée par Northvolt. « Le seuil doit demeurer à 30 Gwh », selon leur rapport. On apprend en juillet 2023 que le gouvernement Legault a adopté un règlement sans aucun seuil pour les usines d'assemblage de batterie. En d'autres mots, il n'y aura donc pas de BAPE pour les usines de composantes de batteries au Québec, quelle que soit leur capacité.

Cela a fait réagir l'ancien vice-président du BAPE et ex-journaliste spécialisé en environnement, Louis-Gilles Francoeur qui qualifie cette décision politique de « mépris » de la « démarche scientifique » de la part du ministre de l'Environnement et un « rejet de la fonction publique » [2].

Un scientifique et fonctionnaire du Québec congédié pour avoir exposé l'ingérence au ministère de l'Agriculture

En janvier 2019, l'agronome de 32 ans d'expérience et réputé, Louis Robert, a été congédié brutalement par le ministère de l'Agriculture pour avoir transmis aux médias des documents qui démontraient l'ingérence du secteur privé dans la recherche publique sur les pesticides. Malgré la protection que la loi garantit, en principe, aux lanceurs d'alerte, il a été congédié.

Dès octobre 2017, Louis Robert avait transmis à la haute direction du ministère de l'information sur des conflits d'intérêts et d'ingérence au sein du Centre de recherche sur les grains (CÉROM), par des membres du conseil d'administration favorables aux pesticides et une crise dans la gestion de l'organisme financé par le public qui devait trouver des solutions pour réduire l'utilisation des pesticides en agriculture. Le sous-ministre et ses adjoints étaient au courant depuis au moins juin 2016 de la crise au Centre de recherche sur les grains.

En mars 2018, une sous-ministre adjointe du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) félicite Louis Robert en lui écrivant que « Votre divulgation à l'égard du CÉROM était empreinte de la volonté de corriger une situation que vous considériez à l'encontre de l'intérêt public ». Cela n'empêche pas que des pressions sont exercées par des membres du conseil d'administration du CÉROM pour faire taire Louis Robert. Un des membres du

conseil d'administration était le président de l'Association des producteurs de grains. Moins d'un mois avant l'élection d'octobre 2018 qui a mené la CAQ au pouvoir, Louis Robert est suspendu avec salaire. Il est congédié en janvier 2019, accusé d'avoir transmis des informations confidentielles à Radio-Canada sans autorisation et d'avoir « fait preuve d'un manque de loyauté ».

Moins d'une semaine après, le ministre de l'Agriculture André Lamontagne déclare que c'est lui qui a décidé de congédier Louis Robert. Il dit : « C'est ma décision, je suis très à l'aise avec ma décision » et que « cette décision n'est en aucun cas une mesure de représailles contre un lanceur d'alerte ». Louis Robert a répondu une semaine plus tard en déposant un recours pour « congédiement illégal et abusif ». L'Union des producteurs agricoles du Québec et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec qui représente 26 000 fonctionnaires l'appuient. La protectrice du citoyen lance une enquête et conclut que le congédiement de Louis Robert est injuste.

La protectrice du citoyen a conclu que le MAPAQ a commis une violation de confidentialité majeure en dévoilant à plusieurs reprises l'identité de Louis Robert, allant même jusqu'à fournir son nom au ministère chargé d'enquêter sur une fuite dans les médias et à le publier en ligne à la suite d'une demande d'accès à l'information. Louis Robert a été réintégré à son poste au sein du MAPAQ en juillet 2019.

Notes

1. « [Northvolt : Québec a retiré des arguments scientifiques de son analyse](#) », Thomas Gerbet, Radio-Canada, 23 février 2024
2. « [BAPE pour Northvolt : Québec a éclipsé la recommandation des fonctionnaires](#) », Thomas Gerbet, Radio-Canada, 9 avril 2024



Information de l'Organisation météorologique mondiale

Changements climatiques records en 2023

Un nouveau rapport de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) indique qu'en 2023 « des records ont de nouveau été battus, et dans certains cas pulvérisés, en ce qui concerne les niveaux de gaz à effet de serre, les températures de surface, la chaleur et l'acidification des océans, l'élévation du niveau de la mer, la couverture de glace de mer de l'Antarctique et le recul des glaciers ». Un communiqué de presse de l'OMM daté du 19 mars indique que, selon le rapport de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2023 :

« Les vagues de chaleur, les inondations, les sécheresses, les feux incontrôlés et l'intensification rapide des cyclones tropicaux ont semé la misère et le chaos, bouleversant la vie quotidienne de millions de personnes et infligeant des pertes économiques de plusieurs milliards de dollars. »

Le rapport de l'OMM confirme que 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, la température moyenne à la surface du globe de 1,45 degré Celsius (avec une marge d'incertitude de $\pm 0,12$ degré Celsius) au-dessus du niveau de référence de l'ère préindustrielle. Il s'agit de la décennie la plus chaude jamais observée.

« Jamais nous n'avons été aussi proches – bien que temporairement pour le moment – de la limite inférieure fixée à 1,5 degrés Celsius dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, a déclaré Celeste Saulo, Secrétaire générale de l'OMM. La communauté météorologique mondiale met en garde le monde entier et tire la sonnette d'alarme : nous sommes en alerte rouge. »

Tout en affirmant que « les changements climatiques ne se limitent pas seulement aux

températures », les rapports de force dans le monde entier et l'objectif des impérialistes de tout faire dans le cadre de l'enrichissement des riches ne sont pas évoqués. « Ce dont nous avons été témoins en 2023, en particulier le réchauffement sans précédent des océans, le recul des glaciers et la perte de banquise en Antarctique, suscite la plus grande inquiétude », a déclaré Celeste Saulo. « La crise climatique est LE défi déterminant auquel l'humanité est confrontée et elle est inextricablement mêlée à la crise des inégalités, comme en témoignent l'insécurité alimentaire croissante, les déplacements de population et la perte de biodiversité », a affirmé Celeste Saulo.

« Les conditions météorologiques et climatiques extrêmes ne sont peut-être pas la cause première [de l'insécurité alimentaire], mais elles constituent des facteurs aggravants », indique le rapport de l'OMM. L'OMM indique que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans le monde a plus que doublé, passant de 149 millions de personnes avant la pandémie de COVID-19 à 333 millions en 2023 (dans 78 pays suivis par le Programme alimentaire mondial (PAM)).

En dépit de ses terribles avertissements, le lecteur doit rester conscient que le rapport de l'OMM décrit une situation alarmante, mais que son point de vue ne tient pas compte du problème mondial de l'usurpation du pouvoir de l'État dans de nombreux pays, par des intérêts privés supranationaux étroits dont le seul but est de faire des profits privés, ainsi que des plus grands pollueurs, l'armée américaine et son alliance militaire agressive, l'OTAN, qui inclut le Canada, dans la création et l'exacerbation de la crise climatique. Les activités des États-Unis et du Pentagone, tous les gaz à effet de serre qu'ils produisent et la destruction de l'environnement social et naturel dont ils sont responsables doivent être pris en compte lorsqu'il s'agit d'évaluer les causes du changement climatique et, par conséquent, les solutions à y apporter. Les milliards de dollars dépensés pour la production de guerre contribueraient grandement à atténuer les effets de la crise climatique et à protéger ses victimes dans le monde entier.

Voici quelques-uns des effets du changement climatique tels qu'ils sont décrits par l'OMM dans son rapport sur l'état du climat mondial en 2023, avec des explications complémentaires d'autres organisations.

Gaz à effet de serre

L'OMM indique que les concentrations observées des trois principaux gaz à effet de serre, à savoir le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux, ont atteint des niveaux record en 2022. Les données en temps réel recueillies à des endroits précis montrent que l'augmentation se poursuivra en 2023.

« Les niveaux de CO₂ sont 50 % plus élevés qu'à l'ère préindustrielle, ce qui a pour effet de piéger la chaleur dans l'atmosphère. La longue durée de vie du CO₂ signifie que les températures continueront à augmenter pendant de nombreuses années », déclare l'OMM.

Par ailleurs, l'absorption du dioxyde de carbone a considérablement aggravé l'acidification des océans, ce qui a un effet négatif direct sur la qualité de l'eau. Ce phénomène a un effet négatif direct sur de nombreuses formes de vie océanique qui risquent de ne pas pouvoir s'adapter à l'augmentation rapide de l'acidité des océans.

Hausse des températures

L'OMM écrit : « En 2023, la température moyenne à la surface du globe était supérieure de $1,45 \pm 0,12$ degré Celsius à la moyenne préindustrielle de 1850-1900. L'année 2023 a été la plus chaude des 174 années d'observation. Elle a pulvérisé le record des années les plus chaudes précédentes, 2016 avec $1,29 \pm 0,12$ degré Celsius au-dessus de la moyenne 1850-1900 et 2020 avec $1,27 \pm 0,13$ degrés Celsius.

« La moyenne décennale 2014-2023 de la température mondiale est de $1,20 \pm 0,12$ degré Celsius au-dessus de la moyenne 1850-1900.

« Globalement, tous les mois de juin à décembre ont connu une chaleur record pour le mois concerné. Le mois de septembre 2023 a été particulièrement remarquable, dépassant largement le précédent record mondial pour le mois de septembre (0,46 à 0,54 degré Celsius).

« L'augmentation à long terme de la température mondiale est due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le passage de La Niña à El Niño au milieu de l'année 2023 a contribué à l'augmentation rapide des températures entre 2022 et 2023. » Le changement mentionné est un schéma climatique récurrent dans le Pacifique tropical qui affecte le temps et le climat dans le monde entier.

« Les températures moyennes à la surface de la mer (TSM) ont atteint un niveau record à partir d'avril, les records de juillet, août et septembre ayant été battus avec une marge particulièrement importante. Une chaleur exceptionnelle a été enregistrée dans l'est de l'Atlantique Nord, dans le golfe du Mexique et les Caraïbes, dans le Pacifique Nord et dans de vastes zones de l'océan Austral, avec des vagues de chaleur marine généralisées. »

Hausse des températures océaniques

En ce qui concerne les températures des océans, le rapport de l'OMM souligne qu'en 2023, lors d'une journée moyenne, « près d'un tiers de l'océan mondial a été touché par une vague de chaleur marine, ce qui a porté atteinte à des écosystèmes vitaux et à des systèmes alimentaires. Vers la fin de l'année 2023, plus de 90 % des océans avaient connu une vague de chaleur à un moment ou à un autre de l'année ».

Les Nations unies soulignent que « la chaleur et l'énergie excessives qui réchauffent les océans entraînent des effets en cascade sans précédent, notamment la fonte des glaces, l'élévation du niveau de la mer, les vagues de chaleur marine et l'acidification des océans ».

« Ces changements finissent par avoir un impact durable sur la biodiversité marine, ainsi que sur la vie et les moyens de subsistance des communautés côtières et au-delà – y compris environ 680 millions de personnes vivant dans des zones côtières de faible altitude, près de 2 milliards de personnes vivant dans la moitié des mégalopoles du monde qui sont côtières, près de la moitié de la population mondiale (3,3 milliards) qui dépend du poisson pour ses protéines, et près de 60 millions de personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le monde entier. »

Perte de glaciers et de glace de mer

En ce qui concerne le recul des glaciers, l'OMM indique qu'en 2023, « l'ensemble des glaciers de référence a subi la perte de glace la plus importante jamais enregistrée (depuis 1950), sous l'effet d'une fonte extrême dans l'ouest de l'Amérique du Nord et en Europe, d'après des données préliminaires ».

L'OMM souligne également que l'étendue de la glace de mer antarctique a été de loin la plus faible jamais enregistrée, l'étendue maximale à la fin de l'hiver étant inférieure de 1 million de kilomètres carrés à l'année record précédente, soit une perte équivalente à la taille de la France et de l'Allemagne réunies.

La disparition des glaciers et de la glace de mer a plusieurs conséquences. La glace réfléchit la lumière du soleil dans l'espace et maintient les températures mondiales à un niveau plus bas. Le Centre national de données sur la neige et la glace des États-Unis d'Amérique (NSIDC) explique que « la glace de mer arctique agit comme le climatiseur de la planète. Sa surface blanche et

brillante renvoie la lumière du soleil dans l'espace. En d'autres termes, la glace de mer n'absorbe pas beaucoup d'énergie solaire, ce qui maintient les températures relativement fraîches dans l'Arctique. Toutefois, à mesure que la glace de mer recule au cours de l'année, les océans ouverts, plus sombres, absorbent davantage d'énergie solaire, ce qui fait monter les températures et déclenche un cycle de réchauffement et de fonte. Même une légère augmentation de la température peut entraîner un réchauffement plus important au fil du temps, ce qui fait des régions polaires les zones les plus sensibles au changement climatique sur Terre. L'Arctique, par exemple, se réchauffe deux à trois fois plus vite que le reste de la planète. À l'autre pôle, la péninsule antarctique n'est pas loin derrière en termes de vitesse de réchauffement. »

L'augmentation des températures atmosphériques, la perte de glace de mer et l'élévation du niveau des mers font partie d'une boucle de rétroaction positive.

Phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes

L'OMM écrit : « Les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ont eu des répercussions socio-économiques majeures sur tous les continents habités. Il s'agit notamment d'inondations majeures, de cyclones tropicaux, de chaleurs et de sécheresses extrêmes, ainsi que des incendies de forêt qui y sont associés.

« Les inondations liées aux précipitations extrêmes du cyclone méditerranéen Daniel ont touché la Grèce, la Bulgarie, la Turquie et la Libye, avec des pertes humaines particulièrement lourdes en Libye en septembre.

« Le cyclone tropical Freddy, qui a sévi en février et en mars, a été l'un des cyclones tropicaux les plus longs au monde en termes de durée et a eu des répercussions majeures sur Madagascar, le Mozambique et le Malawi.

« Le cyclone tropical Mocha, en mai, a été l'un des plus intenses jamais observés dans le golfe du Bengale et a provoqué 1,7 million de déplacements dans la sous-région, du Sri Lanka au Myanmar, en passant par l'Inde et le Bangladesh, et a aggravé l'insécurité alimentaire.

« L'ouragan Otis s'est intensifié pour devenir un système de catégorie 5 en l'espace de quelques heures – l'un des taux d'intensification les plus rapides de l'ère satellitaire. Il a frappé la station balnéaire mexicaine d'Acapulco le 24 octobre, causant des pertes économiques estimées à environ 15 milliards de dollars américains et tuant au moins 47 personnes.

« La chaleur extrême a touché de nombreuses régions du monde. Certaines des plus importantes se sont produites dans le sud de l'Europe et en Afrique du Nord, en particulier au cours de la seconde moitié du mois de juillet. En Italie, les températures ont atteint 48,2 degrés Celsius, et des records ont été enregistrés à Tunis (Tunisie) avec 49,0 degrés Celsius, à Agadir (Maroc) avec 50,4 degrés Celsius et à Alger (Algérie) avec 49,2 degrés Celsius.

« La saison des incendies de forêt au Canada a été la pire jamais enregistrée. La superficie totale brûlée au niveau national pour l'année était de 14,9 millions d'hectares, soit plus de sept fois la moyenne à long terme. Les incendies ont également entraîné une forte pollution par la fumée, en particulier dans les régions très peuplées de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis. L'incendie de forêt le plus meurtrier de l'année s'est produit à Hawaï, avec au moins 100 morts signalés – l'incendie de forêt le plus meurtrier aux États-Unis depuis plus de 100 ans – et des pertes économiques estimées à 5,6 milliards de dollars américains.

« La région de la Grande Corne de l'Afrique, qui connaissait une sécheresse de longue durée, a subi d'importantes inondations en 2023, en particulier plus tard dans l'année. Ces inondations ont entraîné le déplacement de 1,8 million de personnes en Éthiopie, au Burundi, au Sud-Soudan, en Tanzanie, en Ouganda, en Somalie et au Kenya, en plus des 3 millions de personnes déplacées à

l'intérieur du pays ou au-delà des frontières par les cinq saisons consécutives de sécheresse en Éthiopie, au Kenya, à Djibouti et en Somalie.

« La sécheresse à long terme a persisté dans le nord-ouest de l'Afrique et dans certaines parties de la péninsule ibérique, ainsi que dans certaines parties de l'Asie centrale et du sud-ouest. Elle s'est intensifiée dans de nombreuses régions d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Dans le nord de l'Argentine et de l'Uruguay, les précipitations de janvier à août ont été inférieures de 20 à 50 % à la moyenne, ce qui a entraîné des pertes de récoltes et de faibles niveaux de stockage de l'eau. »

Impacts socio-économiques

L'OMM écrit : « Les aléas météorologiques et climatiques ont exacerbé les problèmes de sécurité alimentaire, les déplacements de population et les répercussions sur les populations vulnérables. Ils ont continué à provoquer de nouveaux déplacements, prolongés et secondaires, et ont accru la vulnérabilité de nombreuses personnes déjà déracinées par des situations complexes et multicausales de conflit et de violence. »

Elle souligne la gravité du problème de l'insécurité alimentaire, citant « des chiffres selon lesquels le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans le monde a plus que doublé, passant de 149 millions de personnes avant la pandémie de COVID-19 à 333 millions de personnes en 2023 (dans 78 pays suivis par le Programme alimentaire mondial) ». Les niveaux de faim dans le monde selon le PAM sont restés inchangés entre 2021 et 2022. Toutefois, ils restent bien supérieurs aux niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19 : en 2022, 9,2 % de la population mondiale (735,1 millions de personnes) étaient sous-alimentés. Les conflits prolongés, les ralentissements économiques et les prix élevés des denrées alimentaires, encore exacerbés par les coûts élevés des intrants agricoles dus aux conflits persistants et généralisés dans le monde, sont à l'origine des niveaux élevés d'insécurité alimentaire dans le monde. Cette situation est aggravée par les effets du climat et des phénomènes météorologiques extrêmes. En Afrique australe, par exemple, le passage du cyclone Freddy en février 2023 a touché Madagascar, le Mozambique, le sud du Malawi et le Zimbabwe. Les inondations ont submergé de vastes zones agricoles et infligé de graves dommages aux cultures et à l'économie ».



Les changements climatiques minent la presque totalité des objectifs de développement durable

À mi-parcours de l'échéance fixée pour la réalisation du Programme 2030 pour le développement durable, tout indique que la planète est loin d'atteindre ses objectifs climatiques, ce qui mine les efforts à l'échelle mondiale pour éradiquer la faim, la pauvreté et les problèmes de santé, améliorer l'accès à l'eau potable et à l'énergie propre et plusieurs autres volets du développement durable, selon un nouveau rapport multi-organisationnel coordonné par l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Seulement 15 % des objectifs de développement durable (ODD) ont été atteints, selon un rapport de Unis autour de la science. Celui-ci examine de façon systématique l'impact des changements climatiques et de la météo extrême sur ces objectifs. Il illustre comment la météo, le climat et les sciences relatives à l'eau peuvent contribuer à atteindre les objectifs tels que la sécurité alimentaire et de l'eau, l'énergie propre, une meilleure santé, des océans durables et des villes résilientes.

Le rapport annuel combine l'apport et l'expertise de 18 organisations et est publié avant le Sommet des ODD et le Sommet sur l'ambition climatique à l'Assemblée générale de l'ONU. [...] Selon le rapport, par exemple, les prévisions météorologiques aident à augmenter la production alimentaire

et à se rapprocher de faim « zéro ». L'intégration des informations épidémiologiques et climatologiques aide à comprendre et à anticiper les maladies sensibles au climat. Les systèmes d'alerte précoces contribuent à réduire la pauvreté en donnant aux populations la possibilité de se préparer aux phénomènes météorologiques extrêmes et de limiter l'impact de ces derniers sur leurs propres moyens d'existence.

La science et les solutions sont plus urgents que jamais.

Entre 1970 et 2021, il y a eu près de 12 000 catastrophes rapportées liées à des phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes, ont coûté la vie à plus de 2 millions de personnes et des pertes de l'ordre de 4,3 billions de dollars US. Plus de 90 % des décès signalés et 60 % des pertes économiques ont eu lieu dans des pays en développement, minant ainsi le développement durable.

Les températures à la hausse à l'échelle mondiale ont donné lieu à des phénomènes météorologiques extrêmes. La probabilité que la température mondiale moyenne annuelle près de la surface dépasse temporairement de 1,5 degré Celsius les niveaux préindustriels pendant au moins une des cinq prochaines années est de 66 % – et elle augmente avec le temps.

Jusqu'ici, il n'y a eu que des progrès très limités dans la réduction des écarts d'émissions à laquelle les pays se sont engagés et dans les réductions d'émissions requises pour atteindre l'objectif de température fixé par l'Accord de Paris. Les émissions de combustible fossile CO₂ ont augmenté de 1 % mondialement en 2022 comparativement à 2021, et les prévisions préliminaires pour janvier-juin 2024 indiquent une nouvelle hausse de 0,3 %.

Pour en arriver à respecter les objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement à moins de 2 degrés et préférablement à moins de 1,5 degré, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites de 30 % et de 45 %, respectivement, avant 2030, et les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) doivent se rapprocher le plus possible de zéro émission nette d'ici 2050. Pour y arriver, il faudra des transformations rapides, systémiques et à grande échelle.

Des changements climatiques futurs sont inévitables, et potentiellement irréversibles, mais chaque fraction de degré et tonne de CO₂ compte s'il faut limiter le réchauffement mondial et atteindre les ODD, selon le rapport.

Pour lire le rapport intégral, [cliquer ici](#).

(OMM, 14 septembre 2023)

